

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS AU PROGRAMME RÉNORÉGION POUR L'ANNÉE 2022-2023

Granby, 14 septembre 2022 – Le programme RénoRégion est de retour pour l'année 2022-2023 avec des changements notables au niveau de l'admissibilité et de l'aide financière disponible. Rappelons que RénoRégion permet aux propriétaires-occupants à revenu faible ou modeste et qui vivent en milieu rural d'obtenir une aide financière afin de corriger des défauts majeurs à leur résidence.

Pour être admissibles à ce programme, les critères suivants doivent être respectés :

- Le propriétaire doit occuper le logement à titre de résidence principale et doit être citoyen canadien ou résident permanent;
- Le revenu du ménage se situe à l'intérieur des limites fixées par le programme;
- Le bâtiment doit avoir besoin de rénovations résidentielles visant la correction de défauts majeurs;
- La résidence doit avoir une valeur uniformisée maximale de 150 000 \$, en excluant la valeur du terrain, soit la valeur inscrite au compte de taxes de l'année 2021;
- Le propriétaire-occupant ne doit pas avoir bénéficié du programme RénoRégion ou Rénovation Québec au cours des cinq dernières années;
- La résidence située sur le territoire de la ville de Granby ne doit être desservie par aucun ou un seul des services d'aqueduc ou d'égout. Pour les sept autres municipalités du territoire yamaskois, cette condition n'est pas applicable.

Le montant de la subvention est calculé en fonction des revenus du ménage et peut représenter jusqu'à 95 % du coût des travaux admissibles, pour une aide financière maximale de 20 000 \$ ou 25 000 \$, selon le revenu.

« Le programme RénoRégion permet à des personnes n'ayant pas un revenu suffisant de demander une aide financière pour réaliser des travaux essentiels à leur résidence et donc pouvoir y rester. Dans le contexte actuel, les changements apportés aux critères d'admission sont d'autant plus importants pour les propriétaires-occupants dans le besoin. J'encourage donc ces derniers à s'inscrire au programme, il est fait pour vous. », conclut M. Paul Sarrazin, préfet de la MRC.

Les personnes intéressées à bénéficier de ce programme doivent d'abord remplir le [formulaire de préinscription](#) sur le site Web de la MRC. Ce formulaire doit être posté aux bureaux administratifs de la MRC ou envoyé par courriel à mrc@haute-yamaska.ca. Les citoyens qui souhaitent obtenir plus d'informations sur le programme peuvent contacter les bureaux de la MRC par courriel ou par téléphone au 450 378-9975.

Le programme RénoRégion est une initiative de la Société d'habitation du Québec.



Source : Pascal Doyon
Coordonnateur aux communications
MRC de La Haute-Yamaska
pdoyon@haute-yamaska.ca
450 378-9976, poste 2276